



Paris, le 07 janvier 2015

## **DECLARATION PREALABLE à la réunion mensuelle DG/DSC du 07 janvier 2016**

Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs,  
Camarades,

En ce début d'année 2016, les représentants et l'ensemble des élus **Force Ouvrière** vous adressent leurs meilleurs vœux de bonne santé et de prospérité. A l'ordre du jour, vous nous proposez l'agenda social 2016.

Pour **Force Ouvrière** le compte, n'y est pas :

### **Concernant les effectifs :**

**Force Ouvrière** a observé que la vacance de poste étaient importante en fin d'année.

Aussi, **Force Ouvrière** espère que ces postes n'ont pas été écrasés la nuit de la Saint Sylvestre et nous vous redemandons les mesures que vous comptez prendre pour résorber ces vacances.

Pour **Force Ouvrière**, la répartition public-privé doit rester identique à celle constatée lors de la création de l'EPA, et ne doit pas inclure les contrats précaires.

De plus, **Force Ouvrière** vous demande comment allez vous gérer la baisse de 80 ETP de l'année 2016 imposés à l'EPA, baisse que nous déplorons, et qu'elle sera la répartition par DT.

Enfin, **Force Ouvrière** constate que les nouvelles modalités d'affectations des lauréats du concours Chefs d'Equipe, ont conduit à un résultat désastreux et nous demandons que ces modalités soient réexaminées de toute urgence afin de ne pas reconduire ces erreurs pour les concours de 2016. Il conviendrait donc d'adopter les même règles que celle appliquées pour les concours de catégories B.

### **Concernant l'indemnité 1870**

**Force Ouvrière**, vous rappelle qu'à ce jour vous n'avez pas donné suite à notre demande de remise gracieuse générale.

### **Concernant le temps de travail :**

Après cinq réunions en groupe de travail, et le recensement de nos amendements, **Force ouvrière** est en attente d'une part de la parution du décret et d'autre part de vos arbitrages .

### **Concernant les régimes indemnitaires :**

#### **Sur l'application du RIFSEEP :**

La mise en place du RIFSEEP ne va pas améliorer le sort des agents publics, puisqu'il ne permettra une révision du montant global perçu par l'agent qu'au bout de 4 ans, si l'agent, de plus, n'a pas eu de promotion ou de mobilité !

## **Sur l'application du PPCR :**

**Force Ouvrière** a refusé de signer ce protocole, qui constitue une remise en cause grave des acquis statutaires et salariaux des fonctionnaires. Par exemple, comment allez vous gérer les équipes de terrain sans chef d'Equipe, conséquence du 49-3 du dialogue social, inventé par ce gouvernement.

## **Sur le protocole PTETE 2016 :**

**Force Ouvrière** vous demande, que suite à la publication du décret autorisant son déplafonnement, d'ouvrir sans délai ce chantier.

Pour terminer, **Force Ouvrière** emet le vœux quand cette année 2016, nos ministères entendent nos revendications légitimes et que le travail des personnels soit reconnu à leur juste valeur et apprécié.

Les DSC **Force Ouvrière**